

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2010

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ - (n° 2814)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 9

présenté par
M. Mariani-----
ARTICLE 17 BIS

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« celle »

les mots :

« la durée de la carte de séjour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.